



Suite à une invali: axa ayant réglé durant 1 an se retire

Par **viot**, le **24/12/2008** à **11:14**

bonjour,

j'ai souscrit une assurance pour mon prêt immo en 2006 en octobre 2007 suite à divers visites médicale d'embauches (refusées inaptés) j'ai demandé à ma caisse RSI si cela était bien justifié! le médecin conseil déclarant invalidité. L'assurance AXA ayant émié des réserves sur le plan cardiaque accepté avec un cout supplémentaire suite a un cancer il ya 27 ans : a acceptée l'invalidité et a réglé les montants mensuel de crédit durant un an ; suite à des retards de remboursements excessifs , j'ai a plusieurs reprises fait des courriers stipulant ces trop de retards (car depuis je ne peux plus et réellement travailler) je suis donc un assisté du RMI alors que j'ai encore la tête qui peut fonctionner = mais impossible de passer outre le médical qui n'est que une dégénéressance noeuro musculaire lente donc je peux travailler (les docs ne veulent plus du tout) que faire pour cette décision axa mon banquier ne comprend pas cette attitude : mais toutefois les remboursements courant; résumé AXA accepte le dossier avec surprime : régle durant 1 an et la mouche les gratte ils retirent leurs billes

en ce qui me concerne je ne veut pas laisser mon banquier ou avoir des^problèmes, je vais donc essayer de retravailler très vite au risque de laisser ma peau, et vendre ce n'est pas le moment, MERCI DE VOS BONS CONSEILS ET COMME NOUS SOMMES LE 24.12 BON NOEL ET BONNES FETES ? MOI SERA UN JOUR COMME LES AUTRES (l'on en meur pas !!)

Par **adama**, le **29/12/2008** à **17:22**

Bonjour,

Le bénéficiaire de l'assurance décès-invalidité est bien la banque et non vous.
Puisque AXA a accepté de garantir le risque de non paiement et en exigeant une surprime, elle doit à mon avis continuer à rembourser le prêt.

La banque doit directement saisir la compagnie pour éclaircir cette situation.

Bonnes fêtes et bon courage, le soleil brille pour tout le monde quelque soit notre situation.

Par **viot**, le **29/12/2008** à **18:19**

BONSOIR,

je vous remercie de votre réponse, très intéressante, pourriez vous me donner les textes qui vont avec votre infirmation car vue sous cet angle cela peut faire changer beaucoup de choses.

Je suis un peu perdu et de surcroît il m'est impossible de retravailler, je suis un résuscité(cardiaque)seul point où ils ont émis des réserves que naturellement j'ai accepté, j'ai précisé à l'époque tous mes problèmes et en plus dans cette banque j'ai fait plusieurs prêts donc avec cette même assurance(j'étais artisan) et cette maison c'est ma retraite , et pour ne pas avoir de problème avec mon banquier je viens de mettre en vente , il me reste en crédit 18000€ et je brade ma maison à moins 30000€ de sa valeur pour faire face aux futurs problèmes; merci de vos encouragements c'est sympat : bonne fin d'année et super année 2009

Par **viot**, le **30/12/2008** à **15:42**

cher visiteur

je vous remercie de votre intervention: somme toute informée et judicieuse, je dois dire que cela m'interpelle, et de ce fait je viens d'appeler mon banquier "et à la fois ami" qui semble très perplexe , et va se renseigner.

De mon côté j'ai posé la question à un avocat TOULONNAIS avec un maxi de détails , et je pense avoir une réponse début d'année.

Je vais mettre le renard dans le poulailler en début d'année, presse et telè, les motivations de AXA sont évidentes : je l'ai ai ennuyés pour des retards de règlements parfois plus de 30jours ,il faut remettre les faits dans le contexte et (540€ par mois) ils se vengent;; mes amis me disent qu'il ne faut pas que je brade cette maison !! je ne sais vraiment plus que faire; Merci de vos soutiens , et même s'il ne m'est pas possible de faire une transition de ces deux années , je vous souhaite à tous une bonne année "paix, santé, respect de chacun et bonheur en famille"